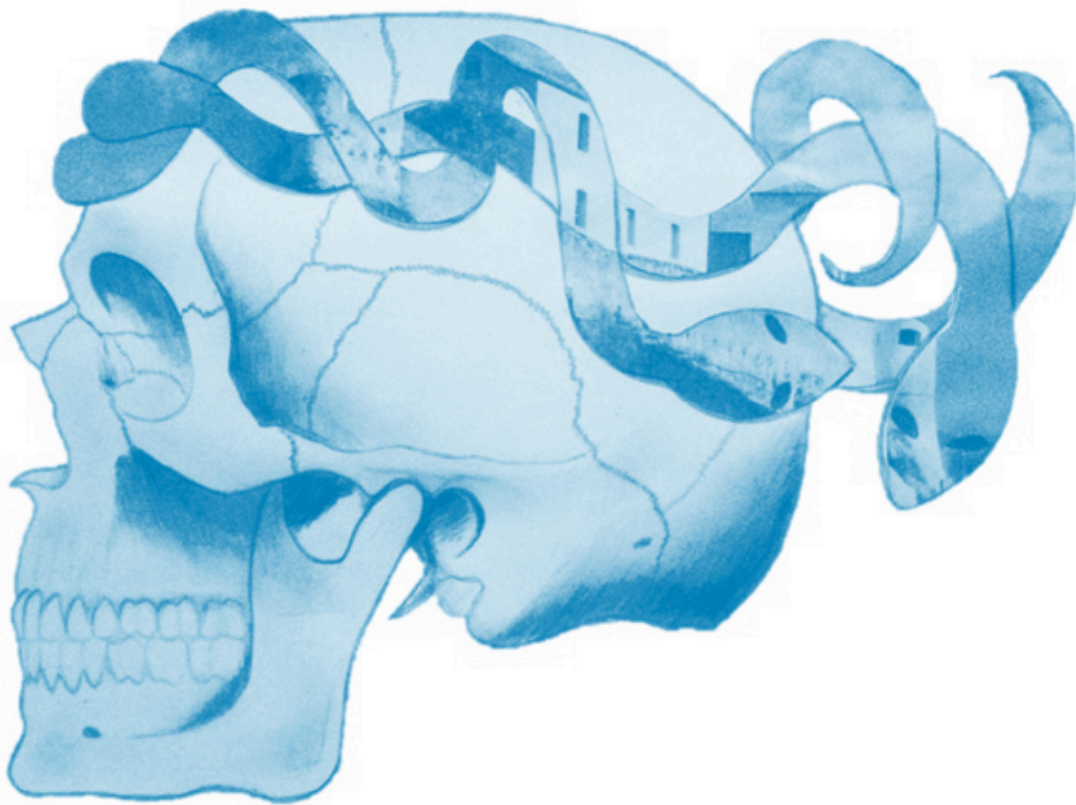




ASCLEPIOS
ASSOCIO DI I STUDENTI IN SALUTE

CHARTE DU TUTORAT





ASCLEPIOS

ASSOCIU DI I STUDIENTI IN SALUTE

Le tutorat est une mission gratuite proposée par l'Association Asclepios à ses membres adhérents. Il est donc accessible à tout étudiant inscrit en première année commune des études de santé à Corte désireux d'y participer.

Le tutorat est mené par un coordinateur ou VP tutorat. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement du système ainsi qu'à la qualité du travail des tuteurs.

Les responsables matière (RM) ou tuteurs ont pour mission de rédiger des QCM et des fiches venant compléter et expliquer les cours dispensés en amphithéâtre.

I. Usage et diffusion des documents et supports de travail

Seuls les étudiants membres de l'association Asclepios auront accès aux contenus proposés par le tutorat mis en place par l'association.

Tous les documents fournis par l'association Asclepios sont à usage personnel. Aucune reproduction ou diffusion ne sera autorisée sans l'accord du coordinateur ou VP du tutorat.

Les supports de travail seront accessibles simultanément sur tous les supports de diffusion en ligne que nous possédons. Aucune diffusion anticipée ou sélective ne sera tolérée.

Les supports de notre association ne peuvent pas faire l'objet d'un commerce. Ils ne peuvent être vendus ou marchandés, notamment auprès des étudiants des promotions à venir.

Les documents dispensés ne constituent en aucun cas un support de référence pour la préparation du concours. Ils ne remplacent nullement les cours magistraux dispensés en amphithéâtre ou les séances de travaux dirigés.

Ils ont uniquement pour vocation d'aider l'étudiant à mieux comprendre et assimiler les cours dispensés par les professeurs.

Les séries de QCM ou écuries préparées par les soins de nos tuteurs ne peuvent pas être utilisées pour remettre en cause la validité des corrections et des informations dispensées par l'équipe enseignante de la PACES de l'université Pasquale Paoli.

II. Gestion des annales

L'équipe de gestion du tutorat s'engage à mettre en place un partenariat avec les associations étudiantes des facultés de Marseille, Nice, Paris Descartes et Paris Diderot pour faciliter la diffusion des annales et des tutorats de ces facultés correspondant aux cours dispensés en PACES à Corte. Tout comme le fruit du travail de nos tuteurs, elles ne peuvent être reproduites, diffusées ou modifiées sans accord préalable. Elles ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marchandage ou d'une vente ultérieure auprès des étudiants des promotions à venir.



ASCLEPIOS

ASSOCIU DI I STUDENTI IN SALUTE

III. Le tutorat et les organismes privés

L'objectif du tutorat de l'association Asclepios est d'assurer un accompagnement et un soutien de travail de qualité à l'étudiant en PACES, quels que soient ses moyens financiers. Ce dispositif va permettre, nous l'espérons, de restaurer une égalité d'accès au savoir et aux supports de cours.

De nombreux étudiants des promotions précédentes, faute de l'existence du dispositif que nous mettons aujourd'hui en place, se sont tournés vers des organismes privés pour obtenir le soutien nécessaire à la réussite au concours de PACES. Certains travaillent pour ces organismes et produisent pour ces derniers des QCM ainsi que des supports de cours. Dans un souci de transparence, l'association Asclepios s'engage à fournir des supports inédits.

Les étudiants désirants devenir RM tout en conservant une activité lucrative auprès d'un de ces organismes doit impérativement s'engager à dissocier ses activités. S'il s'avère qu'il n'en n'est pas capable, il sera définitivement exclu des activités du tutorat de l'association Asclepios.

IV. Le tutorat et le parrainage

Les parrains ne sont en aucun cas des tuteurs. Contrairement à ces derniers, leur rôle n'est pas de fournir une aide aux études mais une assistance psychologique et morale.

L'étudiant ayant obtenu son concours faisant le choix d'être à la fois parrain et tuteur doit s'engager à dissocier ses deux fonctions. Son activité de parrainage doit se limiter au dialogue et au soutien de son filleul et ne doit surtout pas impliquer la transmission de documents ou supports destinés au tutorat de l'association, surtout si cette transmission de fait de manière anticipée sur la diffusion prévue par l'équipe du tutorat. Réciproquement, l'étudiant en PACES ne doit pas exiger de son parrain la transmission de documents, de supports ou d'informations étant la propriété du tutorat afin d'obtenir un relatif avantage sur les autres étudiants en PACES.

V. Précision sur les fonctions des tuteurs

Les tuteurs de notre association sont conscients de l'importance de leur mission et de la charge de travail que représente leur engagement. Ils doivent être disponibles pour répondre aux éventuelles questions des étudiants. Il est cependant important que le tuteur puisse conserver du temps pour ses études et ses activités propres.

L'équipe du tutorat recommande aux tuteurs de nous transmettre les écuries ou séries de QCM quelques heures avant la diffusion en ligne des sujets.

L'étudiant bénéficiant du Tutorat de l'association Asclepios s'engage à respecter les règles et principes présentés ci-dessus. Si un non respect de cette Charte est constaté, le Conseil d'Administration de l'association pourra prendre la décision d'exclure l'étudiant de l'association et de fait du tutorat.

Le Vice-president tutorat de l'association Asclepios
tutorat.asclepios@gmail.com